



MAIRIE DE CHÊNEX

85 route de la Boutique 74520 CHÊNEX

Tél: 04.50.04.30.53

Mail : mairie@chenex.fr

Site Internet : www.chenex.fr

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE DU BATIMENT TECHNIQUE COMMUNAL

1) Cadre de la consultation

La commune de CHÊNEX fait partie de la Communauté de communes du genevois engagée dans la démarche Territoire à Energie Positive ayant validé son Plan Climat Air Energie Territorial.

A ce titre, en vue de la mise en place d'installations photovoltaïques, la commune souhaite mettre à disposition une partie de la toiture du bâtiment désigné ci-dessous :

- Nom du bâtiment : Bâtiment technique communal

Adresse – Route de la Mésalière 74520 CHÊNEX

Pente de toiture : - 103 °

Numéro de parcelle : ZH 189

La surface mise à disposition est d'environ **1 000 m²**.

Le bâtiment est divisé en volume et la commune est propriétaire des volumes V2 et V1b (acquis en 2022). L'appel à manifestation porte uniquement sur les volumes communaux (situés à l'Est du bâtiment)

Le plan du bâtiment est fourni en Annexe 1.

2) Conditions de la mise à disposition

L'occupant, titulaire du contrat de mise à disposition, devra respecter les conditions suivantes :

- Disposer des autorisations administratives nécessaires à l'exploitation des équipements (autorisations d'urbanisme, contrat de raccordement, éventuel contrat d'achat, etc.)
- Disposer des assurances civiles et professionnelles inhérentes aux technologies posées, de façon à couvrir les risques en matière de vol, catastrophes naturelles, défaut d'étanchéité, dommages aux tiers, etc.
- Respecter les préconisations techniques et réglementaires (normes, codes, DTU, etc.) relatives à la technologie mise en oeuvre et à son intégration sur un bâtiment public.
- Maintenir les équipements en bon état de fonctionnement, en assurer l'entretien et la sûreté
- Ne pas perturber l'usage du bâtiment et informer en avance des différentes interventions prévues pour l'installation ou la maintenance.
- Missionner au maximum les entreprises locales pour les travaux prévus,
- Etre une société dont la gouvernance est majoritairement détenue par des citoyens du territoire.

L'occupant utilisera la surface mise à disposition à l'unique fin de concevoir, réaliser et exploiter des équipements photovoltaïques.

La mise à disposition prendra la forme d'une Convention d'Occupation Temporaire du domaine public non constitutive de droits réels, dont la durée sera au minimum de 20 ans. Elle donnera lieu au versement d'une redevance d'occupation dont le montant sera fixé dans cette convention.

Ouverture au public :

Lundi : 08h – 12h / Mardi : 14h – 19h / Jeudi : 13h – 16h



MAIRIE DE CHÊNEX

85 route de la Boutique 74520 CHENEX

Tél: 04.50.04.30.53

Mail : mairie@chenex.fr

Site Internet : www.chenex.fr

La commune souhaite étudier au minimum deux montages :

1. Mise à disposition du toit au tiers investisseur qui fait de la revente au réseau
2. Mise à disposition du toit au tiers investisseur et convention pour autoconsommation par la commune notamment pour ses bâtiments publics situés à moins de 400 m (école et mairie)

3) Critères de sélection

Les candidatures seront étudiées au regard de la grille de critères pondérés de la façon suivante :

- Qualité technique du projet (50 %)
- Gouvernance citoyenne (25%)
- Engagement de la société pour le développement durable (25%)

4) Organisation de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt est mis en ligne sur le site internet de la commune www.chenex.fr à compter du 12 septembre 2023

Les documents complets sont téléchargeables sur le site internet de la commune en page d'accueil sous la rubrique « Actualités » avec le titre de « Appel à manifestation d'intérêt : panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment technique communal ».

L'appel à manifestation d'intérêt fait également l'objet d'une publicité dans le Messenger et le Dauphiné Libéré.

Les candidats devront remplir le formulaire de l'annexe 3 et joindre un rapport présentant en détaille leur société, leur engagement en matière de développement durable ainsi que leur motivation.

La sélection du candidat vaudra engagement ferme de la collectivité sous réserve que les clauses suspensives suivantes soient levées au moment du lancement des travaux :

- Validation de la faisabilité technique et économique de l'opération photovoltaïque par un professionnel,
- Obtention de l'ensemble des autorisations administratives assurances, financements, etc. nécessaires à la bonne réalisation du projet,
- Maintien d'une gouvernance et d'un capital détenu majoritairement par des citoyens,
- Validation par la collectivité du montant de la redevance finalement proposé après la finalisation du développement du projet.

La transmission des manifestations d'intérêt sera effectuée par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Chênex
85 route de la boutique
74520 CHÊNEX

en précisant sur l'enveloppe « candidature pour l'appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'équipements photovoltaïques sur la toiture du bâtiment technique de la commune de CHÊNEX ».

La date limite de réception des candidatures est fixée au vendredi 27 octobre à 12h00.

Ouverture au public :

Lundi : 08h – 12h / Mardi : 14h – 19h / Jeudi : 13h – 16h